

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE OYRE SEANCE du MARDI 9 MAI 2023

N°2023-24

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 9 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2 mai 2023

Date d'Affichage: 2 mai 2023

<u>Présents</u>: Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

<u>Absents excusés</u>: Christelle BEGEAULT donne soin pouvoir à Florence GUILLEMOTO, Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE, Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU

Secrétaire : Valérie BRISSAUD

Nombre de membres afférents au CM: 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : Cession de la nue-propriété du restaurant le Local

Monsieur le Maire rappelle que la Commune bénéficie actuellement de l'usufruit des locaux et qu'elle a en confié l'occupation à des restaurateurs.

La Nue-propriété des parcelles, situées Le Bourg - 1 route de Châtellerault à OYRÉ, cadastrées section AD n°154 et AD n°148, pour une contenance totale de 1 033 m² étant actuellement géré par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

Suite à l'offre d'achat des restaurateurs, Monsieur le Maire explique que l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine doit céder la Nue-propriété à M. Lucas FRESNY et Mme Laeticia CHANTREIN, actuels occupants, et dont la SCI est en cours de constitution en date du 3 mai 2023.

Les acquéreurs

Nom : Restaurant "Le Local" - M. Lucas FRESNY et Mme Laeticia CHANTREIN (actuels occupants) - SCI en cours de constitution en date du 3 mai 2023.

Adresse : 1 route de Châtellerault à Oyré.

Détail du prix de cession (HT) arrêté au 03/05/2023

- Acquisition 84 700 €:
- Frais d'actes et huissier non soumis 226,00€
 - Autres dépenses à l'achat :
- Frais d'acte et huissier HT 1 674,00 €
- Travaux de sécurisation 0,00 €
 - Autres dépenses durant le portage :
- Impôts 0 €
- Assurance 293,64 €

AR Prefecture

086-218601862-20230509-2023_24-DE Reçu le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

Prix de cession HT:

86 983, 64 €

TVA sur marge:

393,53€

Prix de cession TTC:

87 287,17 €

Vu les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Vu la délibération n° 2022-31 concernant la proposition de cession immobilière du restaurant le Local aux restaurateurs actuels.

Monsieur le Maire propose de signer l'accord de collectivité avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, aux conditions énoncées ci-dessus.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'accomplissement de la procédure

Au Registre sont les signatures, Pour Copie conforme,

En Mairie, le 9 mai 2023

Le Maire, Géry WIBAUX

Cwibour